



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANCHOR 1040

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| Nom du produit                | ANCHOR 1040           |
| Numéro du produit             | 11817                 |
| Numéro d'enregistrement REACH | 01-2120766404-53-XXXX |
| Numéro CAS                    | 68478-46-6            |
| Numéro CE                     | 270-821-9             |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| Utilisations identifiées | Agent de polymérisation. |
|--------------------------|--------------------------|

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|             |                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V.<br>Riverside Business Park Building G<br>Bd International 55<br>Internationalelaan 55<br>1070 Brussels<br>Belgium<br>+32 (0)2 525 05 11<br>+32 (0)2 520 17 51<br>SDS.EMEA@univarsolutions.com |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                                   |                                                               |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Numéro d'appel d'urgence          | SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale) |
| Numéro d'appel d'urgence national | Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.                |
| Sds No.                           | 11817                                                         |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

|                               |                                                            |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Dangers physiques             | Non Classé                                                 |
| Dangers pour la santé humaine | Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1C - H314 Eye Dam. 1 - H318 |
| Dangers pour l'environnement  | Aquatic Chronic 3 - H412                                   |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

|           |           |
|-----------|-----------|
| Numéro CE | 270-821-9 |
|-----------|-----------|

## ANCHOR 1040

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Contient

BORON, (BENZENEMETHANAMINE)TRIFLUORO-, (T-4)-, REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYL ETHER

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

BORON, (BENZENEMETHANAMINE)TRIFLUORO-, (T-4)-,  
REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYL ETHER

>= 80 - <= 100%

Numéro CAS: 68478-46-6

Numéro CE: 270-821-9

Numéro d'enregistrement REACH: 01-  
2120766404-53-XXXX

#### Classification

Acute Tox. 4 - H302

Skin Corr. 1C - H314

Eye Dam. 1 - H318

Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### Nom du produit

ANCHOR 1040

### Numéro d'enregistrement REACH

01-2120766404-53-XXXX

### Numéro CAS

68478-46-6

### Numéro CE

270-821-9

### Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

## ANCHOR 1040

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Information générale</b> | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.                                                    |
| <b>Inhalation</b>           | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.        |
| <b>Ingestion</b>            | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement. |
| <b>Contact cutané</b>       | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Contact oculaire</b>     | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.                                                                                                                                                                          |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Angine. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique. |
| <b>Ingestion</b>        | Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuses, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. Peut provoquer des lésions internes sévères. Nocif en cas d'ingestion.                                                                                |
| <b>Contact cutané</b>   | Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.                                                                                                                                                                                      |
| <b>Contact oculaire</b> | Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.                                                                                                   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                                                        |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                         |                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moyens d'extinction appropriés</b>   | Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Agents chimiques en poudre. Mousse résistant à l'alcool. |
| <b>Moyens d'extinction inappropriés</b> | Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.                                                        |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dangers particuliers</b>             | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.<br>L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. ( Acide nitrique (HNO <sub>3</sub> ). ) |
| <b>Produits de combustion dangereux</b> | Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ). Acide nitrique (HNO <sub>3</sub> ). Ammoniac ou amines. Gaz ou vapeurs toxiques.                                                                                                  |

## ANCHOR 1040

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie**

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

#### **Équipements de protection particuliers pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### **Précautions individuelles**

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

##### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### **Méthodes de nettoyage**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

##### **Référence à d'autres sections**

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### **Précautions d'utilisations**

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## ANCHOR 1040

### Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stocker à l'écart des produits suivants: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Oxydants puissants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

## ANCHOR 1040

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                           |                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Aspect                                                                    | Liquide visqueux.                                            |
| Couleur                                                                   | Jaune.                                                       |
| Odeur                                                                     | Irritante.                                                   |
| Seuil olfactif                                                            | Pas d'information disponible.                                |
| pH                                                                        | pH (solution concentrée): 6                                  |
| Point de fusion                                                           | Pas d'information disponible.                                |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | > 250°C @ 1013 hPa                                           |
| Point d'éclair                                                            | > 250°C Vase clos Pensky Martins.                            |
| Taux d'évaporation                                                        | Pas d'information disponible.                                |
| Facteur d'évaporation                                                     | Pas d'information disponible.                                |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                              | Pas d'information disponible.                                |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible.                                |
| Autre inflammabilité                                                      | Pas d'information disponible.                                |
| Pression de vapeur                                                        | 679.8 Pa @ 21.1°C                                            |
| Densité de vapeur                                                         | Pas d'information disponible.                                |
| Densité relative                                                          | 1.17 g/cm <sup>3</sup> @ 20°C                                |
| Densité apparente                                                         | Pas d'information disponible.                                |
| Solubilité(s)                                                             | 33.1 g/l eau @ 20°C                                          |
| Coefficient de partage                                                    | log Pow: 4.15 OECD 117                                       |
| Température d'auto-inflammabilité                                         | 324°C                                                        |
| Température de décomposition                                              | Pas d'information disponible.                                |
| Viscosité                                                                 | Pas d'information disponible.                                |
| Propriétés explosives                                                     | N'est pas considéré comme explosif.                          |
| Explosif sous l'influence d'une flamme                                    | Pas d'information disponible.                                |
| Propriétés comburantes                                                    | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

#### 9.2. Autres informations

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| Autres informations | Aucune information disponible. |
|---------------------|--------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

## ANCHOR 1040

**Réactivité** Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Peroxydes.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec les matières suivantes: Sodium Hypochlorite Acides - organiques. Acides minéraux. Métaux actifs chimiquement. Peroxydes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Acide nitrique (HNO<sub>3</sub>). Ammoniac ou amines. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Fumée âcre ou vapeurs. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive. ( Acide nitrique (HNO<sub>3</sub>). )

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.  
DL<sub>50</sub> 750 mg/kg, Orale, Rat

**ETA orale (mg/kg)** 750,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.  
Skin Corr. 1C tests in vitro CORROSITEX

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

## ANCHOR 1040

**Essais de génotoxicité - in vivo** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>       | Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Angine. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique. |
| <b>Ingestion</b>        | Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Peut provoquer des lésions internes sévères. Nocif en cas d'ingestion.                                                                                        |
| <b>Contact cutané</b>   | Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.                                                                                                                                                                                      |
| <b>Contact oculaire</b> | Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.                                                                                                   |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### toxicité aquatique aiguë

|                                                |                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b> | CE <sub>50</sub> , 48 heure: 57 mg/l, Daphnia magna<br>NOEC, 48 heure: 25 mg/l, Daphnia magna                                                                          |
| <b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>     | ErC <sub>50</sub> , 72 heure: 1.8 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata<br>OECD 201<br>Chronic, NOEC, 72 heure: 0.32 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata<br>OECD 201 |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 76%: 28 jour  
OECD 301B

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## ANCHOR 1040

**Potentiel de bioaccumulation** Potentiellement bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: 4.15 OECD 117

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information requise.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 2735

**N° ONU (IMDG)** 2735

**N° ONU (ICAO)** 2735

**N° ONU (ADN)** 2735

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT BORON, (BENZENEMETHANAMINE)TRIFLUORO-, (T-4)-, REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYL ETHER)

**Nom d'expédition (IMDG)** POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT BORON, (BENZENEMETHANAMINE)TRIFLUORO-, (T-4)-, REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYL ETHER)

**Nom d'expédition (ICAO)** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS BORON, (BENZENEMETHANAMINE)TRIFLUORO-, (T-4)-, REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYL ETHER)

**Nom d'expédition (ADN)** POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT BORON, (BENZENEMETHANAMINE)TRIFLUORO-, (T-4)-, REACTION PRODUCTS WITH BU GLYCIDYL ETHER)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 8

**Code de classement ADR/RID** C7

**Etiquette ADR/RID** 8

## ANCHOR 1040

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG 18. Alcalis

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

## ANCHOR 1040

### Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### Inventaires

#### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

## ANCHOR 1040

### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

17-02-22

### Numéro de version

3.000

### Remplace la date

18-10-19

### Numéro de FDS

11817

## ANCHOR 1040

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Statut de la FDS</b>                         | Approuvé.                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b> | H302 Nocif en cas d'ingestion.<br>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.<br>H318 Provoque de graves lésions des yeux.<br>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| <b>Signature</b>                                | Jacq Pattinson                                                                                                                                                                                                                               |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.